



## Immeuble bas carbone en bois et terre cuite

Posté le 10 Juin 2021 à 08:55:13

par : Rédaction bâtiment

A Toulouse, cette opération de grande envergure, composée notamment d'une tour de 30 mètres en R+10 : le complexe immobilier Wood'Art / La Canopée, signé Dietrich | Untertrifaller Architectes en collaboration avec Seuil Architecture, en R+10 (31 mètres de haut) réalisée à 76% bois (ossature et plancher) représente l'un des plus importants projets grande hauteur édifié en bois à ce jour en France. Initié par ADIVBOIS et opéré par OPPIDEA, ce complexe immobilier ultra performant au plan environnemental ne constitue pas uniquement une démonstration technique : son modèle constructif innovant réunit tous les ingrédients pour être reproductible. Construit sur 100% de sa parcelle, ce projet aux volumes compacts aurait pu laisser craindre une massivité écrasante et brutale. Grâce à l'imagination débordante de ses concepteurs, c'est au contraire avec une légèreté déconcertante et une fantaisie savamment dosée que l'opération s'inscrit dans son environnement. Une prouesse architecturale obtenue à travers un ingénieux jeu de découpage et d'épannelage des bâtiments en R+5, R+8 et R+10, ainsi qu'à une audacieuse écriture en façade. *"Nous avons imaginé une seconde peau de lamelles de terre cuite qui apporte un effet rassurant, enveloppant, protecteur en même temps qu'elle offre une image vivante et vibrante aux bâtiments"*, explique l'architecte autrichien Michael Untertrifaller. *"La terre cuite collait parfaitement à la variation que nous recherchions"*, ajoute Philippe Goncalves de Seuil Architecture. *"Il a fallu relever de nombreux défis techniques, se souvient Philippe Bontemps, responsable R&D, bois et bas carbone au bureau d'étude Terrell. La maîtrise de la sécurité incendie, la stabilisation des tours ou encore l'étanchéité à l'eau font partie des sujets qui nous ont beaucoup mobilisés."* Car il y a peu de références réglementaires sur lesquelles s'appuyer pour mener à bien ce projet bois XXL très novateur. *"A titre d'exemple, lors de la conception en 2017, le DTU 31-4 qui encadre la mise en œuvre des façades à ossature bois n'existait pas encore"*, indique l'ingénieur. Il a donc été nécessaire de multiplier les avis de chantier. *"Terreal a été identifié très tôt dans le projet, dès la phase concours afin de pré-valider les hypothèses techniques, notamment sur la mise en œuvre des panneaux de terre cuite en façade qui dépassent les hauteurs réglementaires."*